

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ADHÉSION

- o Elle est obligatoire pour pratiquer les activités proposées par les Amis de Nâves.
- o L'adhésion et l'inscription aux activités ne peuvent se faire que par Internet sur le site :
<https://helloasso.com/associations/les-amis-de-naves>
- o Elle permet l'emprunt des ouvrages à la bibliothèque de Nâves.
- o Elle permet de bénéficier d'un meilleur tarif lors des animations, stages, sorties, séances cinéma.
- o Elle donne aussi accès aux activités FJEP et réciproquement.
- o Un règlement propre à la bibliothèque est disponible à la bibliothèque.

TARIF 2024/2025 (soumis à l'approbation de l'assemblée générale) :

Enfant né en 2009 et après	6 €
Adulte et enfant né en 2008 et avant	10 €
Famille	26 €

INSCRIPTION

Toute demande d'inscription en cours d'année doit se faire auprès du **Conseil d'Administration**.

RESPONSABILITE - ASSURANCE - CERTIFICAT MEDICAL

- o La participation d'un adhérent mineur à une activité de l'association est subordonnée à la signature d'une décharge parentale par un responsable légal. L'enfant est sous la responsabilité de l'animateur uniquement sur le lieu de l'activité.
- o Chaque adhérent participant à une activité ponctuelle ou régulière proposée par l'association doit souscrire une assurance individuelle accidents. Une attestation pourra être demandée.
- o Chaque adhérent doit être en mesure de fournir un certificat médical à jour de non contre-indication à l'activité pratiquée dans le cadre de l'association.

PUBLICATION

L'association se réserve le droit de publier les photos (prises dans le cadre des activités ou participations aux sorties ou animations) sur son site Internet et/ou dans le « Nâves Infos ».

CALENDRIER DES ACTIVITES

- o Les activités commencent le **lundi 16 septembre 2024**.
- o Elles fonctionnent pendant 30 semaines environ (elles s'interrompent durant les vacances, congés scolaires et les jours fériés). Si, exceptionnellement, une séance est annulée du fait de l'association, elle sera remplacée dans la mesure du possible
- o Certaines activités peuvent être proposées sur 15 ou 20 séances. C'est alors précisé et un planning est donné lors de l'Assemblée Générale.
- o **Chaque activité collective ne commencera que s'il y a le minimum requis d'inscrits.**

PAIEMENT

- o L'adhésion annuelle à l'association est obligatoire pour participer aux activités régulières proposées.
- o Le montant des inscriptions aux activités est forfaitaire. Les adhérents s'engagent pour toute la saison.
- o Le paiement de l'adhésion à l'association et des inscriptions aux activités s'effectuent **OBLIGATOIREMENT** en ligne :
<https://helloasso.com/associations/les-amis-de-naves>
- o **Les inscriptions « papier » pour toute autre raison ne seront pas prises en compte.**
- o L'association accepte le paiement par chèques vacances mais il faut **OBLIGATOIREMENT** s'inscrire sur le site helloasso puis déposer les chèques vacances dans la boîte aux lettres des ADN.
- o Les activités ponctuelles sont ouvertes aux non-adhérents avec une majoration du tarif adhérent de 3€.

REMBOURSEMENT

- o Si une activité est arrêtée du fait de l'association (nombre d'inscrits insuffisant, défection d'un professeur hors maladie...), le remboursement des séances non effectuées sera total.
- o **L'absence de l'adhérent à une séance** n'entraîne ni compensation financière ni remplacement du cours.
- o En cas de désistement de l'adhérent, pour quelque motif que ce soit, le remboursement des frais d'inscription est exigible pour toute demande effectuée au cours du mois de septembre. La demande de

www.amis-naves.fr

remboursement devra être adressée par email à l'association *Les Amis de Naves*, afin d'en assurer la traçabilité. Passée cette date limite, toute inscription sera conservée par l'association sans possibilité de remboursement.

- o En cas d'absence prolongée (au moins trois séances consécutives pour une activité collective) **due à une raison exceptionnelle**, l'adhérent ne pourra prétendre à une compensation financière **que dans la**

mesure où il aura prévenu dès la première semaine le responsable de l'activité. Toute décision concernant un éventuel remboursement sera prise par le **Conseil d'Administration**.

Utilisation de vos données personnelles :

- o **Les données collectées dans le formulaire d'inscription sont traitées informatiquement par l'Association Les Amis de Naves pour la gestion des adhésions et l'organisation des activités proposées par l'Association.**

En l'occurrence, **les adhérents autorisent l'Association Les Amis de Naves à utiliser leurs données** pour toute communication concernant les actualités ou toute information qu'elle juge opportune. Les données collectées ne seront conservées que le temps nécessaire pour les finalités prévues, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « loi informatique et libertés » et au Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données, **vous pouvez exercer vos droits**, notamment droits d'accès, de rectification ou de retrait, en nous adressant votre demande

par courrier à : Les Amis de Naves, Mairie, 74370 Naves-Parmelan

ou par courriel : contact@amis-naves.fr,

accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité.

En cas de réclamation vous pouvez saisir l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données à caractère personnel.